

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24 juin 2014**

Présents: Véronique ANTOINE - Chantal ARMENI - Denis AUGEZ - Gilles BERGER - Henri BOUILLOUX - Miche CARRE - Emmanuel DARMEDRU - Valérie GOUTTE-TOQUET - Pascal KERAUDREN - Jean-Luc LUEZ - Philippe PACCARD - Evelyne ROTH – Estelle VOURLAT-Marylène WILLAUMEZ.

Absent excusé : Frédéric MOREL

Véronique ANTOINE est désignée secrétaire de séance

**Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LUEZ,**  
**Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants,**

**DIA Balmes**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Stéphane VIEILLE, Notaire à Bourg-en-Bresse.

Cette demande porte sur un tènement situé «160 Chemin de la Ravat » Bohas, situé en zone U et cadastré :

- parcelle 048 A 908 de 817m<sup>2</sup>
- parcelle 048 A 904 de 8m<sup>2</sup>
- parcelle 048 A 905 de 10m<sup>2</sup>
- parcelle 048 A 627 de 790m<sup>2</sup>

**DIA Guichard**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat

Cette demande porte sur les parcelles non bâties, à Rignat « Rue du bon Puits », situées en zone U et cadastrées :

- 324 A 1348 208m<sup>2</sup>
- 324 A 1350 476m<sup>2</sup>

**DIA Consorts Guichard**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat :

Cette demande porte sur la parcelle bâtie, à Rignat «73 Rue du bon Puits », située en zone U et cadastrée :

- 324 A 1363 627m<sup>2</sup>

**DIA Tondereau/Reymondon**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat

Cette demande porte sur la parcelle bâtie, à Rignat « 7 Rue du Téléphone » Rignat, située en zone U et cadastrée :

- 324 A 1389 de 459m<sup>2</sup>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption sur les DIA présentées ci-dessus.**

**Taxe d'aménagement : Exonération pour les abris de jardins soumis à déclaration préalable.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'article L331-9 du code de l'urbanisme, concernant les exonérations sur les taxes d'aménagement, a été modifié par la loi N°2013-1278 du 29 décembre 2103, et permet d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable (surface inférieure à 20m<sup>2</sup>).

Il rappelle que le taux de la taxe d'aménagement sur la commune a été fixé à 3% et que la base forfaitaire d'application de la taxe d'aménagement étant de 712€ en 2014, un abri de jardin d'une surface de 19m<sup>2</sup> serait assujetti pour la part communale à 405€ environ.

Monsieur le Maire propose d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'exonérer en application de l'article L331-9 -8° du code de l'urbanisme totalement de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.
- précise que cette exonération s'appliquera à compter du 01 janvier 2015
- précise que les abris de jardins d'une superficie supérieure ou égale à 20m<sup>2</sup> soumis à permis de construire ne bénéficieront pas de la présente exonération.
- précise que cette exonération concerne la part communale, mais que la part du Conseil Général continue de s'appliquer.

### **Reconduction de l'indemnité de conseil du comptable et de l'indemnité pour confection de documents budgétaires :**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal, que suite aux dernières élections municipales, il y'a lieu de prendre de nouvelles délibérations nominatives pour l'attribution de l'indemnité de conseil du comptable et l'indemnité pour la confection des documents budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'allouer l'indemnité de conseil à Mr Michel Charrard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, à taux plein, pour les prestations de conseil.
- d'allouer l'indemnité pour la confection des documents budgétaires à Mme Dominique Berche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour un taux de 45 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année à l'article 6225 du budget.

### **Désignation d'un référent Ambroisie :**

Dans le cadre du dispositif de lutte contre l'ambroisie mis en place dans l'Ain, mais également dans les autres départements de Rhône-Alpes, la commune doit désigner un référent ambroisie qui a pour mission de localiser la présence de la plante, de rencontrer les propriétaires et/ou occupants concernés pour les inciter à prendre les mesures appropriées.

Mme Roth Evelyne est désignée référente Ambroisie sur la commune.

### **Commission sécurité routière :**

Monsieur le Maire, propose au Conseil de créer une commission sécurité routière, qui aurait pour objectif :

- d'identifier les problèmes de circulation sur la commune
- d'identifier les aménagements possibles

Mr Denis Augez est désigné délégué de cette commission, concernant les échanges avec les autorités et administrations (gendarmerie, conseil général, pôle sécurité routière...) et Mr Michel Carré est désigné Président de la commission, et sera en charge de recenser les demandes des administrés.

Les autres membres sont Estelle Voulat, Gilles Berger, et Pascal Keraudren.

Denis Augez, rappelle au Conseil, la vitesse excessive des véhicules dans la traversée de Bohas et propose la mise en place d'un radar pédagogique.

### **Commission voirie de la Communauté de Communes :**

Mr Gilles Berger délégué communautaire rend compte de la commission voirie du 19/06.

Quelles informations nécessaires ont été données aux nouveaux membres de la commission.

Monsieur Jean Pichet, vice-Président de la Communauté de Communes et Président de la Commission voirie, a ensuite présenté à la commission la proposition de programme de la Politique Communautaire, qui propose un entretien des voies communales (renouvellement des couches de roulement)

Le montant proposé pour satisfaire à cette politique s'élève à 250 000.00 T.T.C. annuel soit 1 500 000.00 Euros T.T.C. sur la période d'un mandat.

Pour Bohas-Meyriat-Rignat, le programme de voirie communautaire prévoit en priorité, suivant hiérarchisation des voies communales validées en 2013 :

- la réfection de la Rue du mont Charvey (de Petit Meyriat à Chiloup) en 2016 (travaux préparatoires en 2014)
- la réfection du Chemin du Mollard et du chemin des Montaines (entre Charinaz et Chiloup) en 2015

### **Plan Local d'Urbanisme :**

Le projet de la révision du PLU sera présenté aux Membres du Conseil Municipal le vendredi 11 juillet, par l'architecte Mr Ramel.

Le Conseil Municipal travaillera sur le PADD, (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), le mardi 29 juillet.

La réunion publique de présentation du PADD à la population est prévue le vendredi 05 septembre, à 19h00.

### **Commission Assainissement**

Mme Chantal Arméni déléguée titulaire à la commission assainissement rend compte de la réunion de la commission.

Le service assainissement a été présenté par Florian Chagnard, en charge de l'assainissement à la communauté de communes.

Sur le territoire communautaire environ 9000 habitants sont concernés par l'assainissement collectif (4591 abonnés) et 396 abonnés en assainissement individuel.

<b>Stations indépendantes de Bohas-Meyriat-Rignat</b>	<b>Filière de traitement</b>	<b>Capacité de traitement</b>
STEP de Bohas	DD+ Lit bactérien + DS	500 EH
STEP de Rignat	DD+ Lit bactérien + DS	450 EH
STEP de Chatillonnet	DD+ Lit bactérien	66 EH
STEP de Moinans	DD+ Lit bactérien	135 EH
STEP de Charinaz	Décanteur-Digesteur	110 EH
STEP de Chiloup	Filtres plantés de roseaux	100 EH

DD Décanteur Digesteur

DS Décanteur secondaire

La part fixe de la redevance assainissement est de 43€ pour l'année 2014.

La part fixe pour la redevance assainissement autonome est de 30€ pour 2014.

Les entreprises qui interviennent sont :

- travaux de branchements eaux usées : Marché à commande avec les entreprises Dreumont ou Pettini
- Inspection des ouvrages : ADTEC
- Dératisation : Green Contact
- Maintenance électronique : Lyonnaise des eaux

### **Commission Petite Enfance :**

Mme Evelyne Roth déléguée titulaire à la commission petite enfance rend compte de la réunion de la commission du 16 juin.

Ont été lus lors de la réunion, les rapports du délégataire concernant :

-la délégation du service Public Petite Enfance.

-l'accueil de loisirs de Villereversure et Bohas :

La capacité d'accueil de ces 2 structures, depuis 2008, est de 52 enfants. Pour septembre 2014, l'accueil se fera à partir de 7h15 (au lieu de 7h30) et finira un quart d'heure plus tôt le soir.

Les tarifs sont inchangés depuis 3 ans.

Pour inciter les enfants de Montagnat, St Just, Revonnas et Ceyzériat à venir au centre le mercredi après-midi, la mise en place d'un ramassage en bus sera testée, à la rentrée.

-le relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Il fonctionne depuis 6 ans. Il est utile aux parents pour l'aide aux contrats de travail, et d'autres questions concernant l'emploi d'une assistante maternelle. Il sert aussi aux candidates à l'agrément.

C'est un lieu de rencontre et d'échange.

#### -le multi accueil de Ceyzériat (crèche)

Ses capacités sont de 22 enfants de 2mois1/2 à 4 ans en accueil régulier, et 8 enfants de 2mois1/2 à 6ans en accueil occasionnel. 4 places supplémentaires (15%) peuvent être utilisées en accueil d'urgence.

La fréquentation est stable, le taux d'occupation est en moyenne de 80%.

#### -le multi accueil de St Just (crèche)

Il est ouvert depuis septembre 2013.

Sa capacité d'accueil est de 13 enfants en accueil régulier et de 2 enfants en accueil occasionnel. 10% de place en plus peuvent être utilisée en urgence.

Le taux d'occupation est supérieur à 70%, ce qui est un très bon début.

Les 2 structures travaillent en étroite collaboration. Les effectifs peuvent être mutualisés en cas de besoin. Le personnel est régulièrement formé dans le cadre de la formation continue.

#### **Conseil d'Ecole :**

Monsieur le Maire participait au dernier conseil d'école de l'année le 23 juin :

- l'effectif de la rentrée scolaire de 2014-2015 est de 232 élèves :

105 élèves à Bohas répartis en 4 classes et 127 élèves à Hautecourt répartis en 5 classes.

- le point a été fait sur les nouveaux rythmes scolaires, lors du comité de pilotage du 03 juin : les horaires seront inchangés sur les 2 écoles pour 2014-2015, mais une réflexion sur l'amélioration des temps de transition entre TAP et temps d'enseignements sera menée au sein de l'école d'Hautecourt.

- le Conseil d'Ecole a retracé les différents projets réalisés par les classes lors de l'année scolaire écoulée.

- les membres de l'association de la cantine et Mr Luez rencontrent, la Direction Départementale de la Protection des Populations le 25 juin concernant la cantine.

- le sou des Ecoles recherche de nouveaux membres pour la rentrée.

#### **Four de Chiloup**

La commune dispose de trois devis pour la restauration du four de Chiloup. Les devis seront étudiés, avant le choix de l'entreprise.

#### **Emplacement de taxi :**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune de créer une autorisation de stationnement de taxi (Conseil Municipal du 01 octobre 2013)

La commission départementale des taxis, réunie le 27/05/2014, a donné un avis défavorable au projet de création d'une autorisation de stationnement de taxi sur la commune, pour motif que l'offre de transport était suffisante sur le secteur géographique concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se conforme à la décision de la commission et décide de ne pas créer de place de taxi.

**Le Maire,  
Jean-Luc LUEZ.**